



HAL
open science

64 564 élèves allophones nouvellement arrivés en 2020-2021

Laurence Brun

► **To cite this version:**

Laurence Brun. 64 564 élèves allophones nouvellement arrivés en 2020-2021. 2022, pp. 1-4. halshs-03784052

HAL Id: halshs-03784052

<https://shs.hal.science/halshs-03784052v1>

Submitted on 22 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



NOTE D'INFORMATION

n° 22.27 – Septembre 2022

64 564 élèves allophones nouvellement arrivés en 2020-2021 : neuf sur dix bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteur : Laurence Brun, DEPP-B1
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Anthony Fruchart
e-ISSN 2431-7632

► Au cours de l'année scolaire 2020-2021, 64 564 jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde ont été scolarisés en école élémentaire, en collège ou en lycée. C'est 3 345 de moins qu'en 2018-2019. À ces élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés s'ajoutent 1 469 jeunes pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et 608 jeunes en attente d'une affectation. Plus de trois allophones nouvellement arrivés et scolarisés sur quatre étaient déjà scolarisés précédemment et plus de neuf sur dix bénéficient d'un soutien linguistique, la plupart du temps dans des unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants.

► L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux enfants nouvellement arrivés en France comme aux autres. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Depuis 2014, la DEPP a mis en place une enquête annuelle permettant de quantifier le nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire. Le champ de l'enquête regroupe tous ces élèves allophones nouvellement arrivés du CP jusqu'à la terminale, sans condition d'âge, qu'ils soient scolarisés, pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ou en attente d'une scolarisation. Les enfants et jeunes allophones pour lesquels aucune démarche de scolarisation n'a été faite n'entrent pas dans le champ de l'enquête.

En 2020-2021, pour 1 000 élèves des 1^{er} et 2^d degrés, 6,5 sont allophones

Au cours de l'année 2020-2021, 64 564 élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) ont été scolarisés. Ces élèves « allophones nouvellement arrivés » ont pu bénéficier d'un soutien linguistique au fur et à mesure de leurs arrivées, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire, l'objectif étant qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe sans soutien linguistique.

Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est « allophone nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif en FLS existe. L'élève sort donc du champ de l'enquête dès qu'il devient autonome en français et que son besoin disparaît. Dans cette note d'information, l'emploi de l'expression « élève allophone » fait ainsi référence à un « élève allophone nouvellement arrivé » et scolarisé, donc hors jeunes en attente de scolarisation et jeunes pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

En 2020-2021, tout au long de l'année, 64 564 élèves allophones nouvellement arrivés ont été scolarisés, 28 748 dans des écoles élémentaires, 25 962 dans des collèges et 9 854 dans des lycées. Lorsque l'on rapporte cet effectif à la population scolaire correspondante, les élèves allophones représentent 6,5 pour 1 000 élèves (6,8 ‰ dans l'élémentaire, 7,6 ‰ dans les collèges et 4,4 ‰ dans les lycées). S'y ajoutent 1 469 jeunes pris en charge par les MLDS. Par rapport à l'année scolaire 2018-2019, le nombre d'élèves scolarisés recensés par l'enquête a diminué de 5 %, soit 3 345 élèves. Les plus fortes diminutions ont eu lieu dans les académies de Normandie (- 28 %), de Strasbourg (- 26 %) et de Dijon (- 26 %). Entre les années scolaires 2018-2019 et 2020-2021 le nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés en formations de niveau lycée augmente de 18 %. Ils sont 10 % de moins au collège et 7 % de moins en élémentaire sur la même période.

Depuis l'année 2016-2017, les effectifs ont progressé de 54 % dans les formations de lycées, de 6 % dans celles de collèges et diminué de 3 % pour l'élémentaire, pour une augmentation globale de 6 %.

Seuls les effectifs globaux de la **figure 1** ont pu être collectés pour les Bouches-du-Rhône en 2020-2021, soit 3 106 élèves (1 352 en élémentaire, 1 177 en collèges et 577 en lycées). Les résultats plus détaillés de la suite de cette publication sont donc, hors Bouches-du-Rhône.

La moitié des élèves positionnés dès septembre

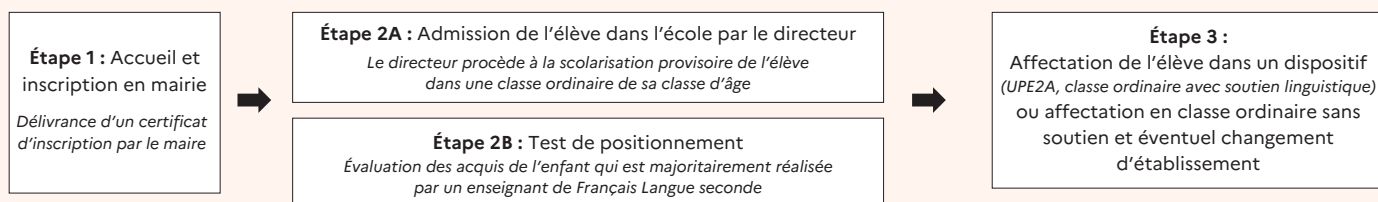
Lors de leur entrée dans le système éducatif français, les besoins éducatifs des élèves allophones nouvellement arrivés sont mis en évidence par un test de positionnement initial ► **figure 1**. Il s'agit d'une évaluation permettant de déterminer leur niveau de scolarisation antérieur, leurs acquis initiaux en langue française, ainsi que leurs compétences scolaires (en mathématiques notamment). Les exercices peuvent être réalisés dans la langue d'origine de l'élève. Ce besoin est réévalué tout au long de la scolarité par l'équipe pédagogique.

Pour une partie des élèves de l'année scolaire 2020-2021, le positionnement a été réalisé avant la rentrée scolaire 2020. Il s'agit alors d'élèves maintenus, en raison de leurs besoins, dans des dispositifs spécifiques

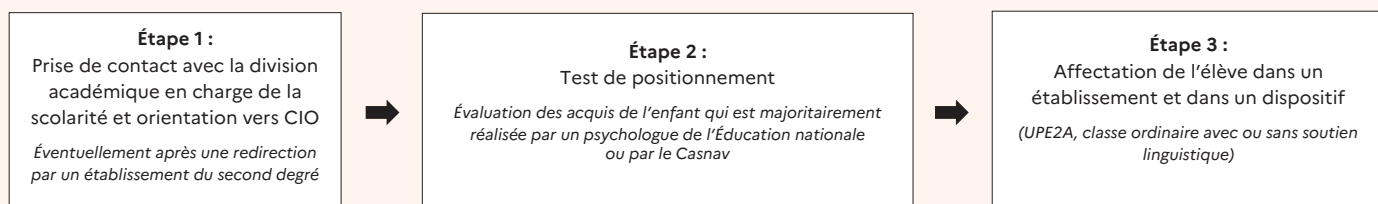
► 1 Organisation de l'accueil des élèves allophones

Scolarisation d'un élève allophone en 2020-2021 dans...

► le 1^{er} degré (CP à CM2) : 28 748 scolarisés en écoles élémentaires



► le 2^d degré (Collège et Lycée) : 25 962 scolarisés en collèges et 9 854 en lycées



+ 1 469 pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) au cours de 2020-2021

+ 608 jeunes en attente d'une scolarisation au 1^{er} juillet 2021

Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.
Source : DEPP, enquête EANA 2020-2021.

Réf. : Note d'Information, n° 22.27. DEPP

à cheval des deux années scolaires (2019-2020 et 2020-2021). Cependant, plus de la moitié des élèves (52 %) sont arrivés au cours de l'année 2020-2021 ; ce sont les néo-arrivants. Si les arrivées s'observent tout au long de l'année, le flux des entrées est toutefois plus important en septembre : environ la moitié (49 %) des néo-arrivants sont positionnés à cette période.

La structure à l'origine de ce positionnement initial diffère selon le degré de scolarisation. Dans les écoles élémentaires, l'évaluation est faite au niveau local par un enseignant possédant une certification complémentaire dans l'enseignement français langue seconde (78 % des cas) ou par l'équipe pédagogique (10 %). Pour le second degré, les structures à l'origine du positionnement sont le centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav avec 32 %) ou le centre d'information et d'orientation (CIO avec 28 % des cas).

Les résultats de ces tests de positionnement permettent d'élaborer les réponses pédagogiques les mieux adaptées à chaque élève.

► 2 Délais avant prise en charge des élèves allophones scolarisés en 2020-2021 selon le degré et des jeunes en MLDS (en %) (chiffres hors Bouches-du-Rhône)

Durée avant prise en charge (délai entre positionnement et entrée dans 1 ^{er} dispositif)	École	Collège	Lycée	MLDS
Positionnement et entrée dans un dispositif à la même date	73,0	30,1	30,0	16,2
Entre 1 et 14 jours	15,7	22,2	13,6	15,7
Entre 15 et 30 jours	3,5	14,1	12,2	14,7
Entre 1 et 3 mois	2,9	19,1	19,0	29,2
Entre 3 et 6 mois	1,2	5,2	7,9	9,9
Entre 6 mois et 1 an	2,0	5,9	11,9	11,5
1 an et plus	1,7	3,4	5,4	2,8
Ensemble	100	100	100	100

Champ : France métropolitaine (hors Bouches-du-Rhône) + DROM, Public + Privé, élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés en élémentaire ou dans le second degré et jeunes accueillis en MLDS, en 2020-2021, qu'ils soient arrivés ou non au cours de cette année.

Source : DEPP, enquête EANA 2020-2021.

Réf. : Note d'Information, n° 22.27. DEPP

608 allophones en attente d'une affectation en juin 2021

En juin 2021, 608 allophones (y compris dans les Bouches-du-Rhône) sont en attente d'une scolarisation et d'une prise en charge dans un dispositif spécifique, bien qu'ils aient fait l'objet d'un positionnement, le plus souvent par le Casnav ou le CIO. 50 % d'entre eux ont réalisé leur test de positionnement avant le 1^{er} janvier.

La quasi-totalité des écoliers est scolarisée moins de deux semaines après le test de positionnement

Dans le premier degré, le test de positionnement se fait en même temps ou après l'inscription dans un établissement. Ainsi, dans le cas où l'élève est inscrit dans une école pourvue d'une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), celui-ci peut être positionné dans un

dispositif le jour même par l'enseignant FLS. Cette situation correspond à celle de 73 % des élèves allophones scolarisés en 2020-2021 dans le premier degré ▶ **figure 2**.

Pour le second degré, à l'inverse, l'inscription dans un établissement intervient à la suite de l'affectation prononcée suite au positionnement. Le délai de prise en charge des élèves allophones est donc plus long dans le second degré.

Parmi les allophones scolarisés en 2020-2021, 52 % des collégiens et 44 % des lycéens ont attendu moins de deux semaines pour être pris en charge après leur test de positionnement. En revanche, 15 % des collégiens et 25 % des lycéens allophones ont dû attendre plus de trois mois afin d'intégrer le système scolaire après leur test de positionnement.

Les jeunes allophones accueillis en MLDS ont les délais de prise en charge les plus longs : seulement 32 % sont pris en charge deux semaines après leur test de positionnement et encore 24 % d'entre eux étaient sans solution trois mois après leur test de positionnement.

Entre 2018-2019 et 2020-2021, la part des élèves attendant le plus longtemps entre le test de positionnement et l'entrée dans un dispositif a globalement augmenté. Si 2 % des élèves scolarisés en collège durant l'année scolaire 2018-2019 ont attendu plus d'un an, ils sont 3 % en 2020-2021 ; la part des élèves allophones en lycée dans ce cas est passée de 3 % à 5 %.

La part des élèves qui attendent plus de trois mois une scolarisation dans un dispositif a également progressé depuis l'année 2016-2017, aussi bien au collège : 10 %, 11 %, 13 % puis 15 % en 2020-2021, qu'au lycée : 17 %, 20 %, 22 % et 25 % en 2020-2021.

77 % des élèves ont déjà été scolarisés avant leur arrivée en France

Parmi les allophones nouvellement arrivés et scolarisés en 2020-2021, plus de trois sur quatre étaient déjà scolarisés avant leur arrivée en France. Ils étaient 78 % sur l'année 2018-2019, 77 % en 2017-2018 et 73 % en 2016-2017. Lors de cette scolarisation antérieure, l'élève a été scolarisé dans sa (ou une de ses) langue(s) première(s) dans 81 % des cas. 65 % ne parlent qu'une seule langue en dehors du français, 28 % en parlent deux. Les lycéens parlent plus fréquemment deux langues ou plus en dehors du français (39 % d'entre eux, contre 36 % des collégiens et 28 % des élèves des écoles élémentaires). En effet, le nombre de langues parlées augmente avec l'âge : 27 % des élèves de moins de 10 ans parlent au moins deux langues, contre 35 % des élèves

de 10 à 15 ans et 38 % des élèves de 16 ans ou plus.

Parmi les élèves allophones, les garçons représentent 58 % des effectifs, contre 51 % pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires, collèges et lycées. Ce pourcentage est en baisse après une hausse continue de 2016-2017 (57 %) à 2018-2019 (59 %).

Plus les élèves sont âgés, plus la proportion de garçons est importante : on compte 53 % de garçons parmi les écoliers allophones, 59 % parmi les collégiens et 72 % parmi les lycéens. Au niveau lycée, comme au niveau général, on observe une hausse continue de la part des garçons jusqu'en 2018-2019 (de 67 % en 2016-2017 à 74 % en 2018-2019) puis une baisse à 72 % en 2020-2021. Le même mouvement s'observe au collège où la part des garçons passe de 59 % en 2016-2017 à 62 % en 2018-2019 avant de redescendre à 59 % en 2020-2021. La part des garçons est stable en élémentaire (53 %).

De 0 % à 24 % d'élèves allophones selon les départements

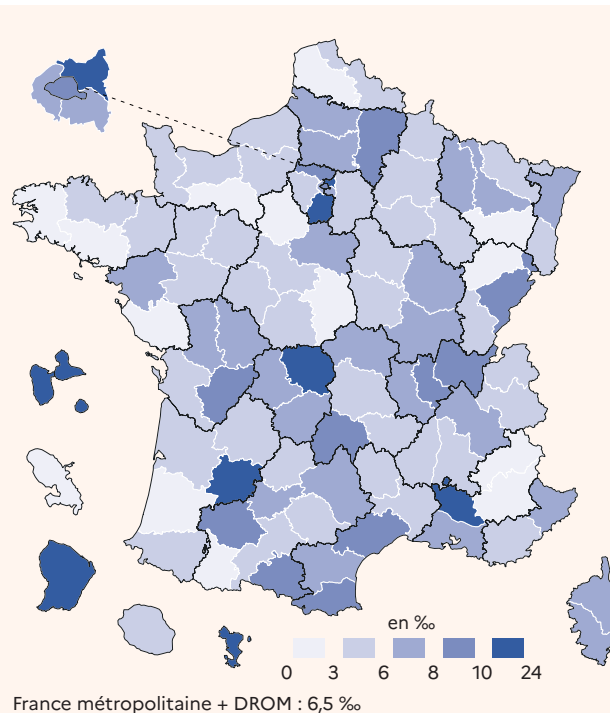
La proportion d'élèves allophones selon le territoire est contrastée. Mayotte et la Guyane comptent 24 % d'élèves

allophones parmi leurs effectifs scolaires. Les départements de la Guadeloupe, du Lot-et-Garonne, de l'Essonne, du Vaucluse, de la Creuse et de la Seine-Saint-Denis en comptent entre 11 % et 12 % ▶ **figure 3**. La part des élèves allophones au niveau national, y compris le département des Bouches du Rhône, est quant à elle de 6,5 %. Les départements des Alpes-de-Haute-Provence, de Haute-Saône, du Finistère et du Cher comptent moins de 2 % d'élèves allophones.

Neuf élèves sur dix bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique

Lors de leur entrée dans le système éducatif français, les élèves allophones sont inscrits dans une classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire, sans dépasser en théorie un écart d'âge de plus de deux ans. En parallèle, ils peuvent être scolarisés en partie ou entièrement dans des dispositifs d'aide (unité pédagogique pour élèves allophones arrivant [UPE2A]), ou bien bénéficier d'un soutien linguistique en classe ordinaire ; ils peuvent aussi bénéficier de modules d'accueil temporaire. Les élèves ayant été, dans leur pays d'origine, très peu, voire pas du tout scolarisés, peuvent intégrer une unité

▶ 3 Nombre d'élèves allophones pour 1 000 élèves scolarisés en élémentaire ou dans le second degré en 2020-2021



Lecture : en 2020-2021, pour 1 000 élèves scolarisés en élémentaire ou dans le second degré, 6,5 sont allophones nouvellement arrivés.

Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé, élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés en élémentaire ou dans le second degré en 2020-2021, hors MLDS, qu'ils soient arrivés ou non au cours de cette année.

Source : DEPP, enquête EANA 2020-2021.

Réf. : Note d'Information, n° 22.27. DEPP

pédagogique pour élèves allophones arrivants non scolarisés antérieurement (UPE2A-NSA). Pour l'année 2020-2021, 91 % des élèves allophones bénéficient d'une scolarité dans un dispositif spécifique ou d'un soutien linguistique ► **figure 4**. C'est au collège que la prise en charge est la plus fréquente : 95 % des collégiens intègrent un dispositif. En école élémentaire et au lycée, cette proportion est légèrement plus faible (89 %). À l'inverse, 9 % des élèves allophones sont donc scolarisés en milieu ordinaire sans soutien linguistique, et ce pour l'une des raisons suivantes : manque de places, absence de dispositif dans la zone géographique de l'élève, attente d'une affectation.

Une prise en charge en UPE2A majoritairement

Quel que soit le degré de scolarisation, les élèves allophones intègrent majoritairement une UPE2A ou une UPE2A-NSA (68 %), 19 % se retrouvent dans une classe ordinaire avec soutien linguistique ► **figure 4**. Il existe cependant des disparités territoriales dans les modes de prise en charge. Six départements scolarisent très peu (moins de 20 %) d'élèves allophones dans un dispositif UPE2A (y compris UPE2A-NSA) : Lozère, Vienne, Mayotte, Manche, Mayenne et Calvados. À l'inverse, dans certains départements, ils sont quasiment exclusivement scolarisés en UPE2A (plus de 90 %) : Ain, Paris, Haute-Marne, Var, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine, Marne et Haut-Rhin.

68 % des allophones sont « à l'heure » en élémentaire, 55 % sont en retard au collège

Près de sept élèves allophones scolarisés en élémentaire sur dix sont « à l'heure », c'est-à-dire que leur âge correspond à l'âge théorique pour ce niveau de formation. À l'école élémentaire, les retards de deux ans ou plus relèvent de l'exception (autour de 3 %). ► **figure 5**. Au collège, la proportion d'élèves allophones « à l'heure » est nettement plus faible : plus de la moitié des collégiens (55 %) sont en décalage par rapport à leur classe d'âge. Pour 72 % des collégiens allophones en décalage avec leur classe d'âge, ce décalage est d'un an. Parmi les élèves allophones scolarisés en lycée, 57 % sont inscrits dans une

► 4 Répartition des élèves allophones selon le mode de scolarisation lors de l'entrée dans le système éducatif (en %)

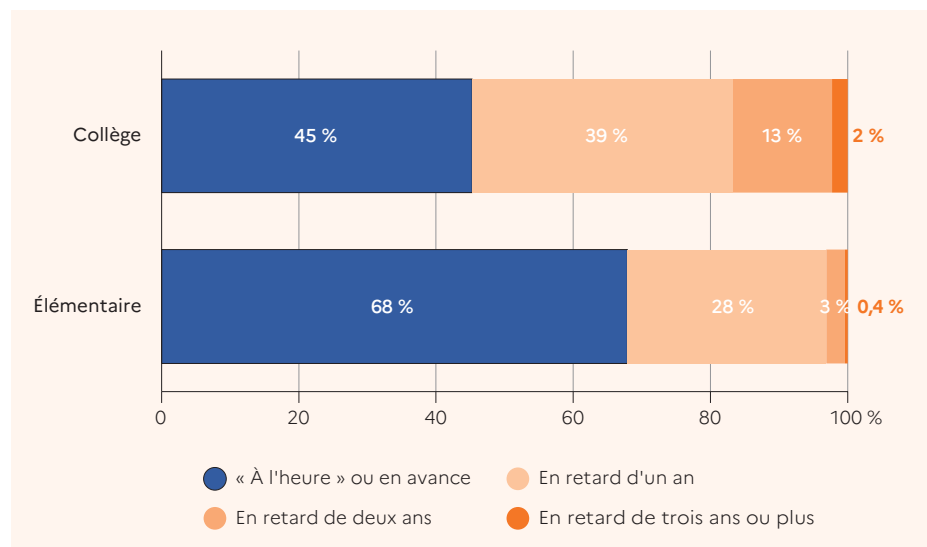
Mode de scolarisation lors de l'entrée dans le système éducatif	Ensemble	École	Collège	Lycée
Classe cursus ordinaire sans soutien linguistique	9	11	5	11
Avec un dispositif de soutien linguistique	91	89	95	89
UPE2A	62	59	67	53
Classe cursus ordinaire avec soutien linguistique	19	25	13	20
UPE2A-NSA	8	3	12	9
Autre	2	0	2	8
Ensemble	100	100	100	100

Champ : France métropolitaine (hors Bouches-du-Rhône) + DROM, Public + Privé, élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés en 2020-2021, qu'ils soient arrivés ou non au cours de cette année, hors élèves pris en charge par un dispositif d'accueil de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

Source : DEPP, enquête EANA 2020-2021.

Réf. : Note d'Information, n° 22.27. DEPP

► 5 Retard des élèves allophones en élémentaire et au collège



Champ : France métropolitaine (hors Bouches-du-Rhône) + DROM, Public + Privé, élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés en élémentaire ou au collège lors de l'année scolaire 2020-2021, qu'ils soient arrivés ou non au cours de cette année.

Source : DEPP, enquête EANA 2020-2021.

Réf. : Note d'Information, n° 22.27. DEPP

formation professionnelle du second degré, majoritairement en première année de CAP ou en seconde professionnelle (contre 29 % pour l'ensemble des lycéens). 16 % des lycéens allophones sont scolarisés dans une classe spécifique pour allophone sans module de rattachement à un niveau scolaire. Parmi les 27 % de lycéens allophones inscrits dans le second cycle général et technologique, 77 % sont en classe de seconde.

8 829 écoles et établissements accueillent des élèves allophones

Parmi les 8 829 écoles et établissements accueillant au moins un élève allophone, 5 322 sont des écoles élémentaires, 2 298 des collèges et 1 151 des lycées. En moyenne, sept allophones sont accueillis au sein

des établissements accueillant des élèves allophones. Mais la moitié d'entre eux scolarisent trois élèves allophones ou moins, et environ 27 % un seul élève. Les écoles, souvent de plus petite taille, scolarisent moins d'élèves allophones (en moyenne cinq élèves par école). À l'inverse, 9 % des établissements accueillant des allophones en scolarisent vingt ou plus ; il s'agit principalement de collèges. Ainsi, 37 % des allophones sont scolarisés dans un établissement en scolarisant vingt ou plus. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 22.27, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques